



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

# L'Observatoire de l'Activité Tutélaire en Haute-Normandie

**DRJSCS Haute Normandie**

Journée « L'observation sociale en Haute-Normandie »

12 octobre 2012



# L'Observatoire de l'activité tutélaire

- Contexte:

La **loi du 5 mars 2007** portant réforme de la protection juridique des majeurs, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, a pour objectif principal de donner davantage de droits aux personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique.

Elle instaure un dispositif social, en amont des mesures judiciaires, notamment avec la mesure d'accompagnement social personnalisé.

Les services mettant en œuvre les mesures de protection des majeurs et les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, ordonnées par l'autorité judiciaire entrent dans le champ de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et deviennent **ainsi** des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Enfin, le code de l'action sociale et des familles prévoit l'élaboration, par le représentant de l'Etat dans la région, d'un **schéma régional** relatif aux services Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales, aux mandataires individuels et aux préposés d'établissements qui exercent des mesures de protection des majeurs.

# L'Observatoire de l'activité tutélaire

Ce Schéma doit :

**1° apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins**

**2° dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre**

**3° déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre** et notamment ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression de services.

4° préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés dans le code de l'action sociale et des familles et entre les établissements de santé définis dans le code de la santé publique ou tout autre organisme public ou privé.

5° définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ce schéma.

**Le schéma de la Haute Normandie, établi en 2010 pour la période 2010-2014 aborde les trois premiers points.**

## L'Observatoire de l'activité tutélaire

Le Schéma a été élaboré sur la base d'une **concertation large**, associant de nombreux partenaires d'origines diverses : magistrats, associations tutélaire, mandataires individuels, préposés d'établissements, Conseils généraux, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, les Organismes de Sécurité Sociale, les représentants d'usagers...

Le Schéma, adopté par le représentant de l'Etat dans la région :

- est établi pour une période de 5 ans (2010-2014) et peut être révisé à tout moment à son initiative

- est de portée juridique différente selon les acteurs : non contraignant pour les préposés d'établissements (soumis à un régime déclaratif), mais opposable aux associations exerçant des mesures judiciaires, pour la délivrance de leur autorisation, et aux mandataires individuels, pour leur agrément.

- intègre un état des lieux régional de l'activité tutélaire et fixe les premières tendances des évolutions

## L'Observatoire de l'activité tutélaire

Le schéma concluait, à **bonne adéquation entre l'offre et la demande sur la région Haute-Normandie.**

Acteurs en région Haute-Normandie au 01/09/2012 :

10 services tutélaire – 5 mandataires individuels – 16 préposés (pour 33 établissements)

-----

Plus de 12 000 mesures gérées par ces 3 acteurs (dont près de 11 000 par les services tutélaire)

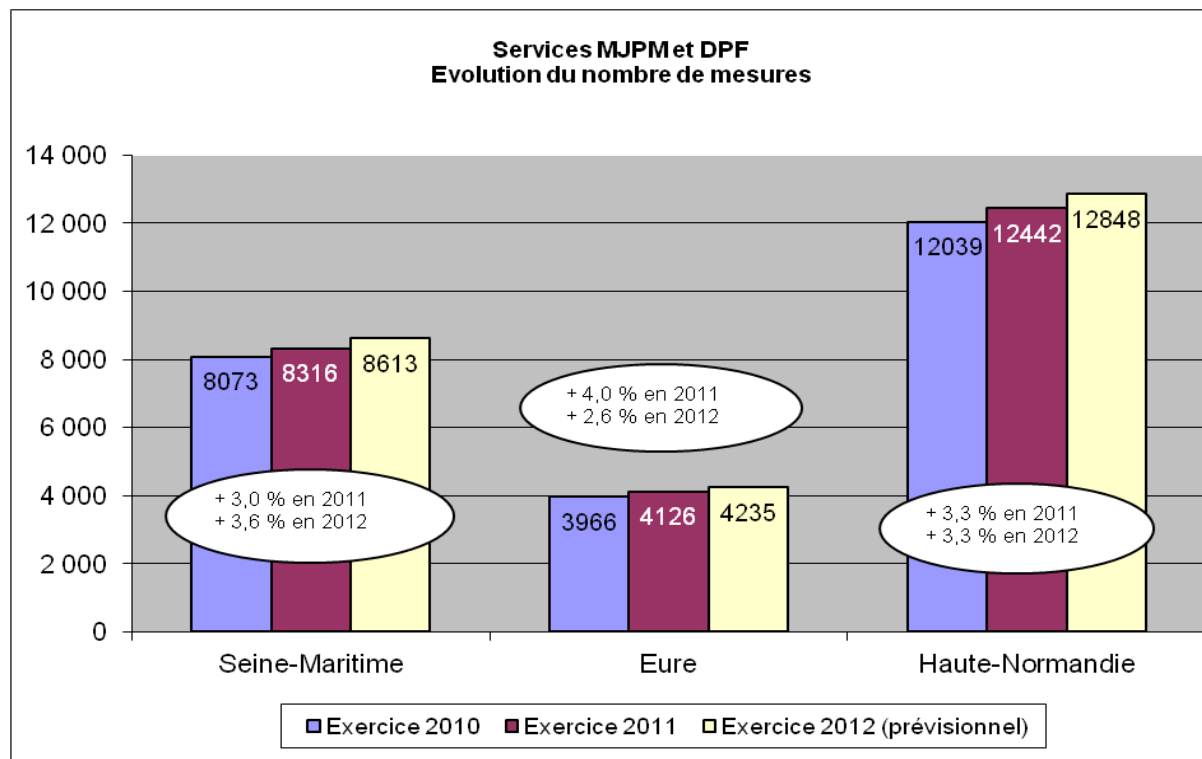
# L'Observatoire de l'activité tutélaire

## ● Objectifs:

- Mesurer l'évolution de l'activité tutélaire
- Actualiser les données contenues dans le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF)
- Affiner les prévisions
- Procéder aux révisions
- Envoi d'enquêtes statistiques

# 1 - Informations relatives aux mesures

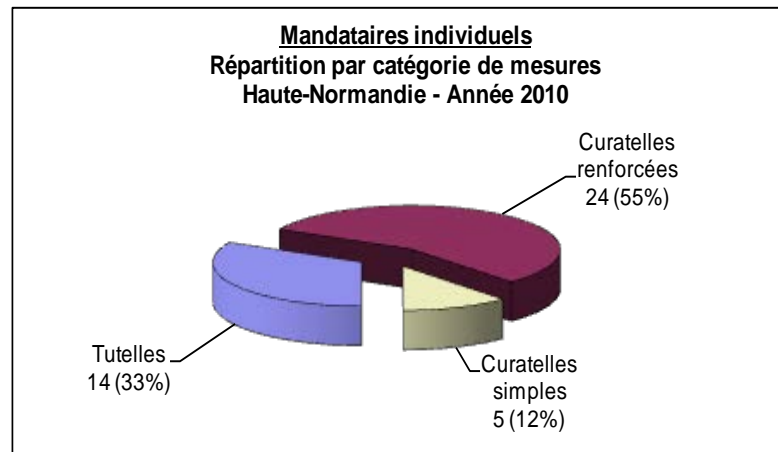
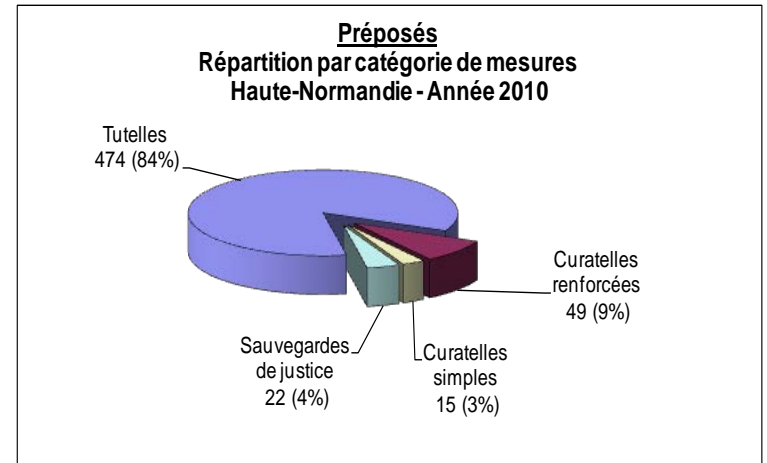
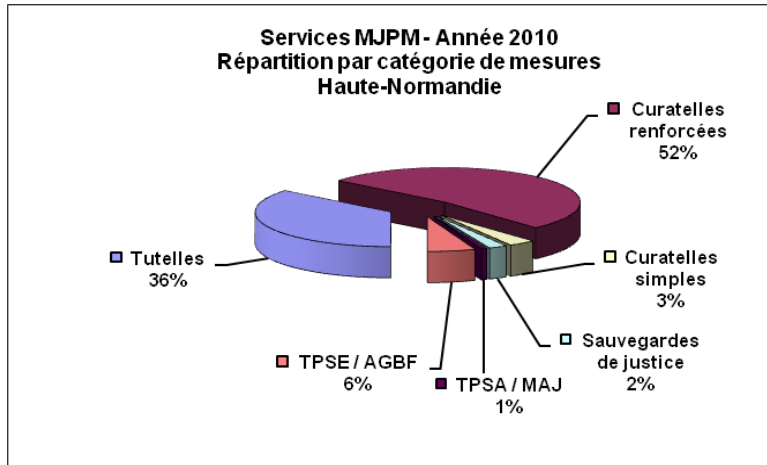
## 1.1 - Nombre de mesures



**Préposés d'Établissements** : 639 mesures en 2009  
(données de 17 préposés) 560 mesures en 2010

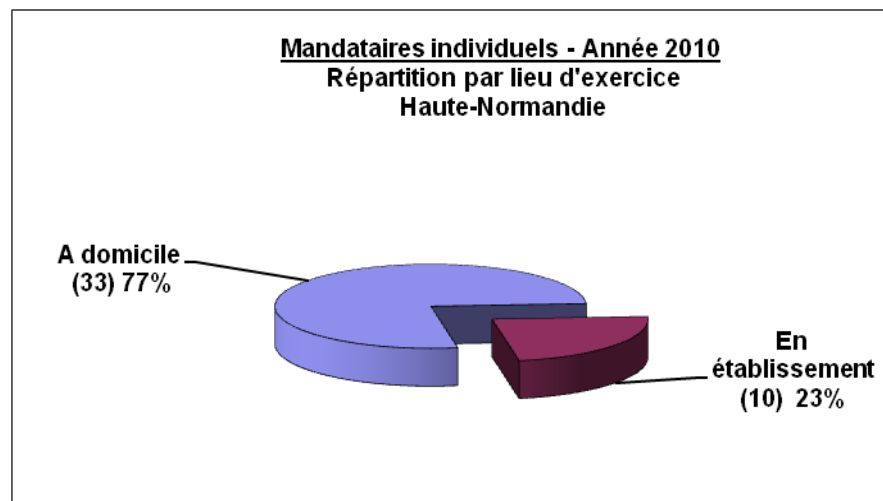
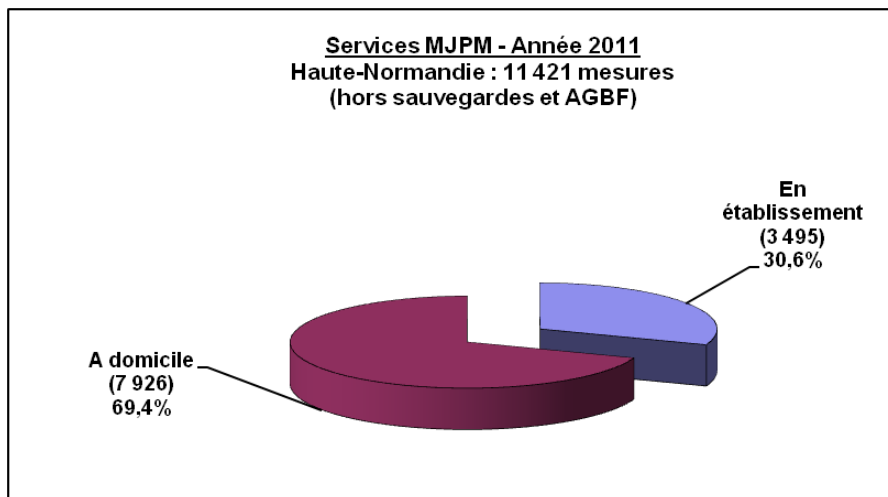
**Mandataires individuels** : 28 mesures en 2009  
(données de 4 mandataires) 43 mesures en 2010

## 1.2 – Répartition par catégorie de mesures





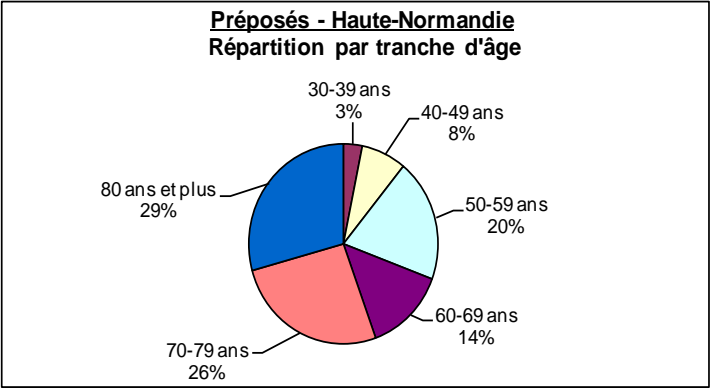
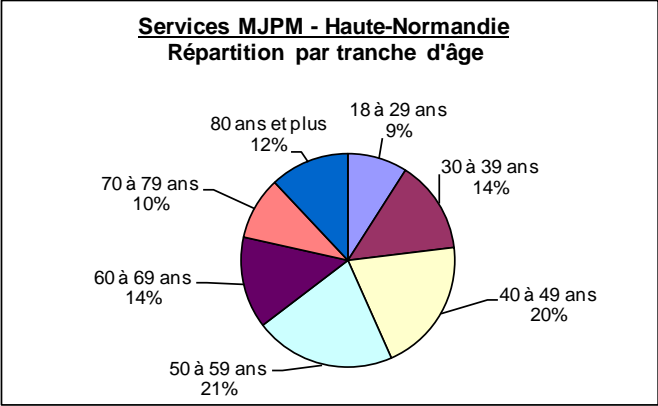
### 1.3 - Répartition par lieu d'exercice :



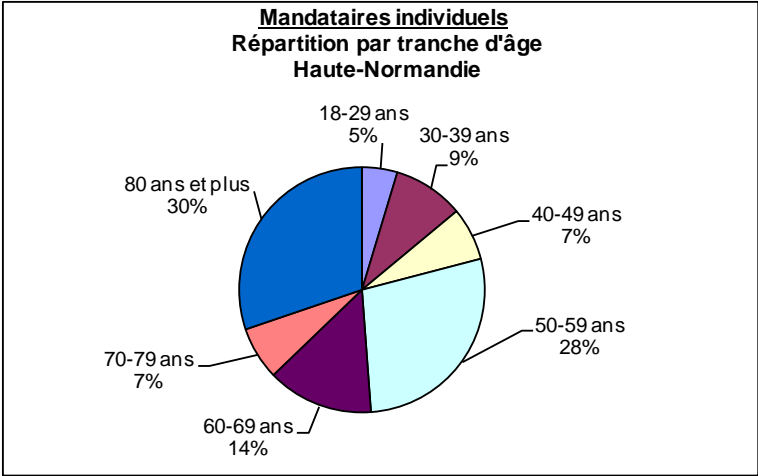
Données de 4 mandataires individuels (43 mesures)

## 2 - Informations relatives aux majeurs protégés – Année 2010

### 2.1- Age des majeurs

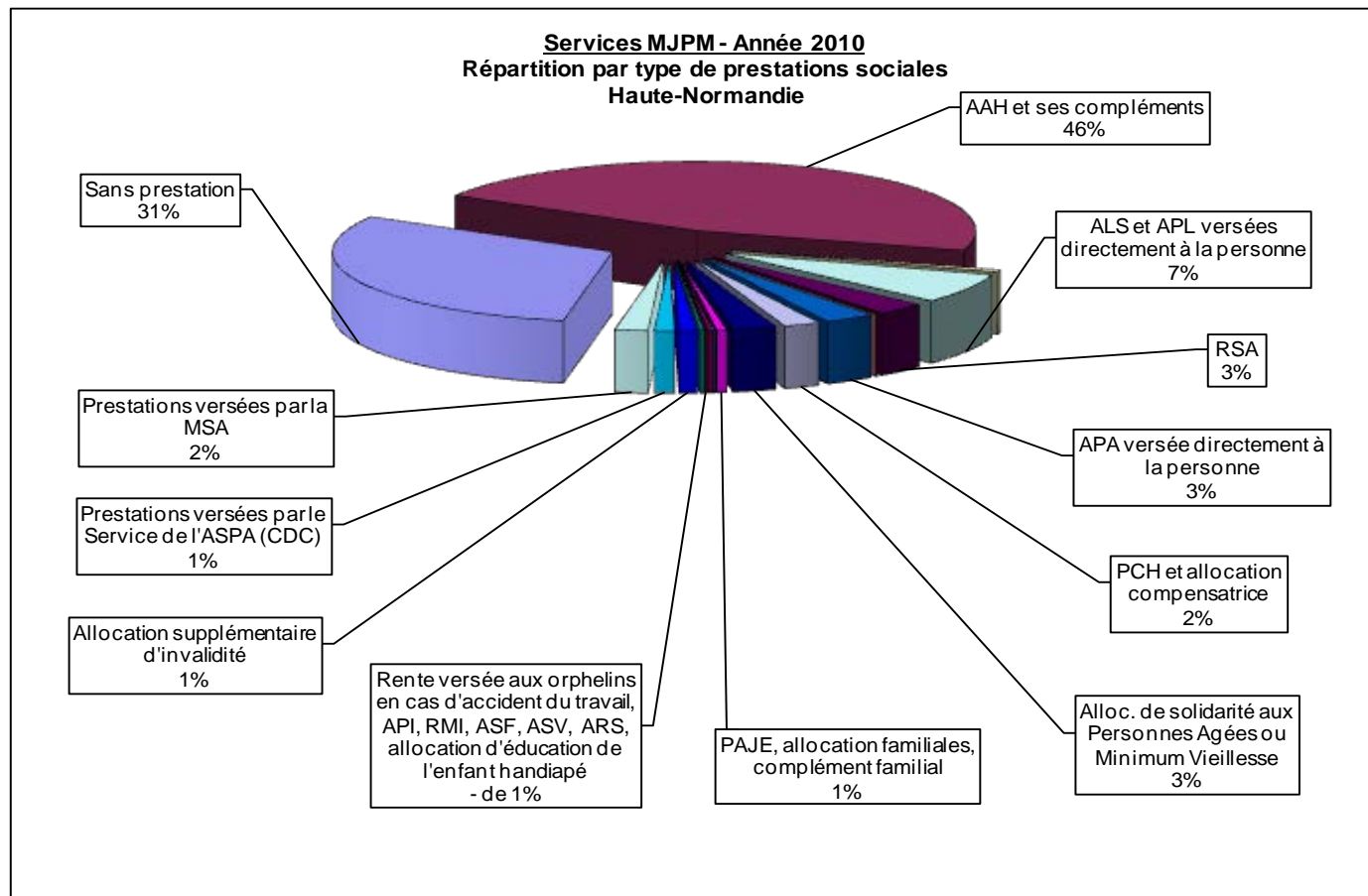


Données de 17 préposés, soit 560 mesures



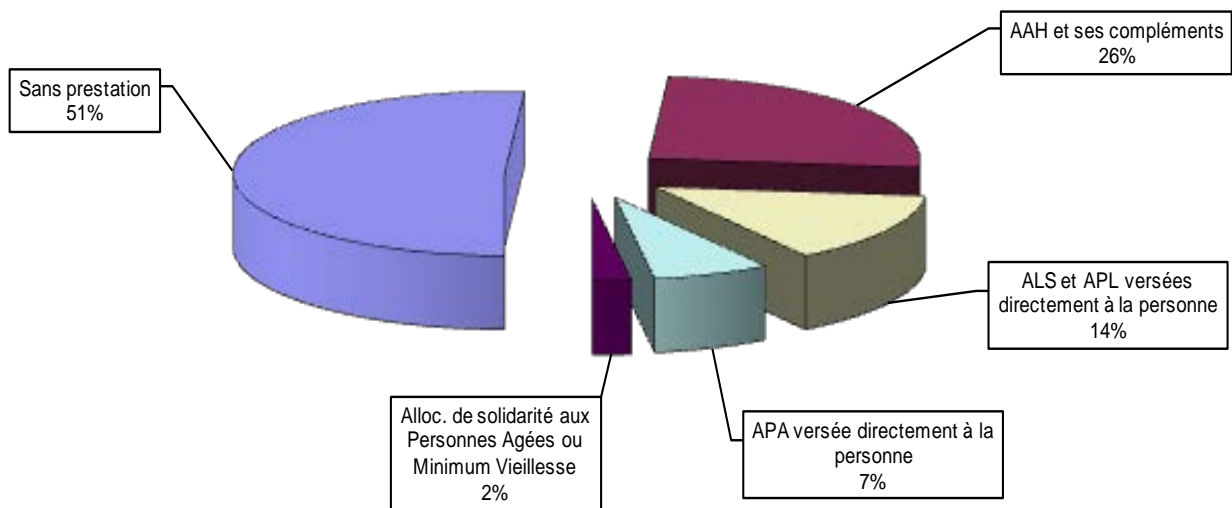
Données de 4 mandataires individuels, soit 43 mesures

## 2.2 - Répartition par type de prestations sociales perçues



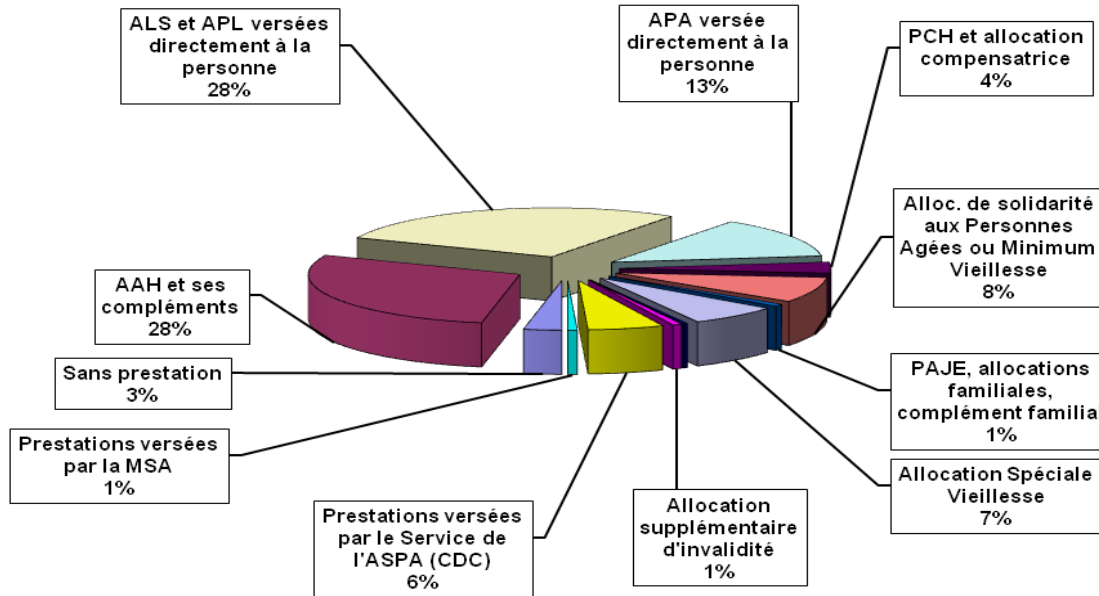
3 associations ont répondu partiellement

**Mandataires individuels - Année 2010**  
**Répartition par type de prestations sociales**  
**Haute-Normandie**



Données de 4 mandataires individuels, soit 43 mesures

**Préposés - Année 2010**  
**Répartition par types de prestations sociales**  
**Haute-Normandie**



Données de 16 préposés (dont 1 partiellement) – 464 mesures

### 3 - Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) :

